

# DIRECTIVE COURS INTERENTREPRISES

## 1 Généralités

### 1.1 Bases

L'ordonnance de formation définit à l'Art. 8 les parts assumées par les différents lieux de formation. L'organisation, la répartition et la durée des cours interentreprises sont stipulées dans le plan de formation, partie C.

Les cours interentreprises durent en moyenne 48 jours (12 modules de cours de 4–5 journées de travail avec 8 leçons par jour), cela fait en total 384 leçons.

### 1.2 Mandat

#### Cours interentreprises

Pendant les cours interentreprises (par exemple modules de cours 1–4), les apprenants acquièrent les compétences attribuées à ce lieu de formation.

Les prestations fournies par les apprenants doivent être documentées au moyen de contrôles de compétences sanctionnés par des notes (ordonnance sur la formation professionnelle initiale, art. 16). La Société Suisse des Entrepreneurs recommande aux cours interentreprises d'utiliser le document «Notes AFP», disponible uniquement sur le CD.

#### Exemple Notes AFP

Les personnes en formation s'inscrivent aux cours interentreprises une seule fois. Par la suite, les cours interentreprises envoient des convocations personnelles aux personnes en formation pour chaque module ou cours à suivre.

#### Procédure de qualification

Les organisateurs des cours interentreprises conduisent les travaux pratiques de la procédure de qualification selon les dispositions cantonales. Les performances sont à évaluer avec le document «Notes AFP». Les notes concernant les objets traités sont attribuées au moyen des feuilles auxiliaires «travaux de maçonnerie» et «ouvrages en béton» du document «Notes AFP». Tous ces documents peuvent être remplis à la main ou par voie électronique.

### Dossier de formation

Le dossier de formation doit être estimé dans chaque cours par les instructeurs des cours interentreprises.

### Entreprise / personnes en formation

Les entreprises formatrices donnent la possibilité aux apprenants de participer gratuitement aux cours interentreprises et rédigent le rapport de formation deux fois par an.

### Commissions des cours

Les commissions des cours s'occupent de l'organisation des cours.

Exemple Le plan de formation et l'attestation de formation (point 2 et 3). Il est recommandé d'élaborer un plan d'étude pour mettre en œuvre des objectifs de formation fixés en tenant compte des particularismes locaux.

Les commissions des cours se constituent elles-mêmes et se dotent d'un règlement d'organisation. Les tâches, les responsabilités et les compétences sont à fixer dans ce règlement.

### Commission pour le développement professionnel et la qualité

Les tâches de la Commission pour le développement professionnel et la qualité sont décrites à l'art. 24 de l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale. Cette commission tient un plan de formation et soumet toutes demandes de modifications à l'approbation de l'OFFT.

### Commission de surveillance

La commission de surveillance coordonne les activités des lieux de formation cours interentreprises, promulgue des directives pour l'organisation et la tenue de cours et surveille la formation des formateurs.

# DIRECTIVE COURS INTERENTREPRISES

## 2 Plan de formation aperçu

En principe, les différents modules de cours sont dispensés selon la tabelle suivante:

		1 <sup>ère</sup> année de formation					2 <sup>ème</sup> année de formation						
		Module de cours 1 à 12 des 3 semestres											
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
<b>1</b>	<b>Bases d'exécution</b>												
	Plans												
	Sécurité au travail, protection de la santé et de l'environnement												
	Matériaux de construction												
	Engins et petites machines												
<b>2</b>	<b>Exécution</b>												
	Installation de chantier												
	Echafaudages/protections												
	Canalisations et drainages												
	Ouvrages en béton												
	Travaux de maçonnerie												
<b>3</b>	<b>Surveillance des mandats</b>												

# DIRECTIVE COURS INTERENTREPRISES

## 3 Plan de formation et contrôle de formation

Le tableau suivant montre la planification de la formation en vue de l'acquisition des compétences requises.

No.	Objectif particulier:	Objectif évaluateur			Module de cours											
		No.	N	Les aides-maçons savent...	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
<b>1 Données d'exécution</b>																
<b>Plans, devis</b>																
1.1	... s'efforcent d'extraire les données essentielles des plans et des devis et de les exécuter correctement.	1.1.1	N 2	Expliquer les plans, les types de représentation les symboles et les descriptifs												
		1.1.2	N 3	Réaliser des objectifs de planification simples pendant l'exécution												
		1.1.3	N 5	Réaliser des simples croquis												
<b>Sécurité au travail, protection de la santé et de l'environnement</b>																
1.2	... se protègent des accidents et contre les maladies.	1.2.1	N 3	Appliquer les réglementations en vigueur												
		1.2.2	N 3	Utiliser l'équipement de protection individuelle												
		1.2.3	N 3	Décrire les dangers												
		1.2.4	N 3	Soulever et porter des charges sans effets négatifs sur l'appareil locomoteur												
		1.2.5	N 3	Se protéger contre les influences négatives du clima												
		1.2.6	N 3	Se protéger contre les influences négatives du bruit												
1.3	... évitent toute pollution.	1.3.1	N 2	Expliquer les réglementations en vigueur												
		1.3.2	N 1	Enoncer des mesures pour la protection de l'environnement												
		1.3.3	N 3	Réaliser les mesures pour la protection de l'environnement												
<b>Matériaux de construction</b>																
1.4	... aspirent à préparer et utiliser les matériaux de construction selon leur destination.	1.4.1	N 2	Décrire les caractéristiques des matériaux de construction courants												

# DIRECTIVE COURS INTERENTREPRISES

No.	Objectif particulier:	Objectif évaluateur			Module de cours												
		No.	N	Les aides-maçons savent...	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
	Les aides-maçons...	1.4.2	N 3	Préparer les matériaux de construction													
<b>Engins et petites machines</b>																	
1.5	... s'intéressent aux machines et aux engins et à leurs possibilités d'utilisation.	1.5.1	N 2	Montrer les possibilités d'emploi des engins courants													
		1.5.2	N 2	Montrer les possibilités d'emploi des petites machines courants en accord avec leur performance													
1.6	... aspirent à un emploi de l'inventaire et des engins sûr, rentable et compatible avec l'environnement.	1.6.1	N 3	Manoeuvrer les engins et les petites machines courants en accord avec leur performance													
<b>2 Exécution</b>																	
<b>Installation de chantier</b>																	
2.1	... ils s'appliquent pour la sécurité, l'ordre et la propreté sur le chantier, pour lesquelles ils se sentent responsables.	2.1.1	N 2	Illustrer l'entretien d'un chantier													
<b>Echafaudages / protections</b>																	
2.2	... aspirent à empêcher l'accès sur les échafaudages non terminés et dangereux.	2.2.1	N 3	Effectuer la protection latérale													
		2.2.2	N 3	Etablir les échafaudages													
		2.2.3	N 3	Utiliser des échelles													
<b>Canalisations et drainages</b>																	
2.5	... veulent exécuter les travaux de canalisation et de drainage selon les objectifs, de façon sûre et dans le respect de l'environnement.	2.5.1	N 3	Participer à l'exécution des travaux de fouilles et d'étayage													
		2.5.2	N 3	Mettre en place des conduites													
		2.5.3	N 3	Réaliser les chambres de visite normalisées													
<b>Ouvrages en béton</b>																	
2.6	... s'engagent pour une exécution des coffrages sûre, rentable, appropriée et compatible avec l'environnement.	2.6.1	N 3	Préparer les coffrages													
		2.6.2	N 3	Réaliser les coffrages													
2.7	... s'engagent pour une exécution de l'armature sûre, rentable, appropriée et compatible avec l'environnement.	2.7.1	N 2	Expliquer l'importance des travaux d'armature													

# DIRECTIVE COURS INTERENTREPRISES

No.	Objectif particulier:	Objectif évaluateur			Module de cours												
		No.	N	Les aides-maçons savent...	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
		2.7.2	N 3	Exécuter les travaux d'armature													
2.8	... s'engagent pour une exécution des travaux de bétonnage sûre, rentable, appropriée et compatible avec l'environnement.	2.8.1	N 2	Expliquer les différentes façons de mise en place du béton													
		2.8.2	N 3	Mettre en place le béton													
<b>Travaux de maçonnerie</b>																	
2.9	... s'engagent à exécuter des travaux de maçonnerie sous les aspects de la sécurité, de façon rentable et selon les règles d'art.	2.9.1	N 2	Expliquer la fonction d'un mur en maçonnerie													
		2.9.2	N 3	Réaliser un mur en maçonnerie													
<b>3 Surveillance de mandats</b>																	
3.1	... sont conscients de l'importance des rapports de travail et de la saisie des prestations.	3.1.1	N 2	Commenter le sens et le but de la rédaction des rapports pour l'entreprise													
		3.1.2	N 3	Rédiger le dossier de formation													

La formation sur les domaines est dispensée lors de cours modulaires indiqués en rouge de 4 jours chacun (24 jours par année d'apprentissage). Chaque cours est sanctionné par une note dont il est tenu compte dans la note d'expérience.

## 4 Finances

Le financement est réglé par deux documents:

- Règlement pour la subvention des cours interentreprises (Décision de la CSFP du 21 août 2007)  
[http://www.sbbk.ch/dyn/bin/20476-20478-1-reglement\\_cie-csfp-f.pdf](http://www.sbbk.ch/dyn/bin/20476-20478-1-reglement_cie-csfp-f.pdf)
- Convention de prestation pour les cours interentreprises entre les cantons et les organisateurs des cours

Modèle Notes AFP (uniquement sur le CD)